

BORDEREAU DE VERSEMENT

Le lycée Carmejane, habilité à percevoir une partie de votre taxe d'apprentissage, vous remercie de votre contribution à l'amélioration des équipements pédagogiques, les achats de matériels extérieurs, et aux projets réalisés par et pour les élèves, grâce à vous.

COORDONNEES DE VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Nom du groupe : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

SIRET : _____

Personne à remercier et à informer du suivi du dossier : _____

Fonction : _____

Tél : _____ Courriel : _____

VERSEMENT ET MODALITES

Montant du versement : _____ euros

par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable
De l'EPLFPA de Digne Carmejane

par virement bancaire

Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé	Domiciliation
10071	04000	00001000067	13	TPDIGNE

IBAN

FR76	1007	1040	0000	0010	0006	713	BIC : TRPUFRP1
------	------	------	------	------	------	-----	----------------

Titulaire du compte :

EPLFPA Digne Carmejane – Agence Comptable – Route d'Espinouse – 04510 Le Chaffaut Saint Jurson

En cas de virement, veuillez indiquer le nom de votre entreprise dans le libellé et préciser 'taxe d'apprentissage 2021'

SIGNATURE



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité

EPL Digne-Carmejane 04510 LE CHAFFAUT

Tél : 04 92 30 35 70 – Fax : 04 92 30 35 79

Email : legta.digne@educagri.fr

Site : <http://www.digne-carmejane.educagri.fr>

